

Macsomètre 2020

État financier de l'intercommunalité

Comme chaque année depuis 2017, nous vous proposons notre **MACSOMÈTRE** - compilation des principaux indicateurs financiers relatifs à MACS (intercommunalité Marenne-Adour-Côte-Sud) - afin de vous permettre de suivre l'évolution des budgets à partir des données publiées par l'État. Notre travail de tri, classement et interprétation a pour but de donner l'éclairage nécessaire à leur bonne compréhension. Éclairage unique puisque seule SPSH réalise ce travail pour Soorts-Hossegor et les communes de MACS. Ce premier volet est consacré à l'intercommunalité et les vingt-trois communes qui la composent. Dans le second, que nous publierons prochainement, nous produirons et analyserons les chiffres propres à Soorts-Hossegor.

Le pli est désormais pris : depuis deux ans, l'État ne produit que très (trop) tardivement les données financières relatives aux budgets exécutés l'année précédente pour l'ensemble des communes et des intercommunalités auxquelles elles sont rattachées.

Nous devons donc réchauffer et digérer des chiffres servis froids dans un contexte économique pourtant bouillonnant. Nous nous adaptons et, malgré leur retard, les chiffres sont têtus et parlent, bruyamment même pour certains !

La crise sanitaire dans laquelle nous avons été plongés en 2020 a provoqué une diminution des revenus, différente selon qu'il s'agit des communes ou de MACS.

- les communes ont souffert d'une baisse des recettes liées au tourisme mais également à d'autres natures d'activités. Pour exemple, les recettes fiscales ont été affectées par la baisse significative (- 30 %) des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes sur le produit des ventes immobilières.

Les vingt-trois communes présentent de fortes disparités en fonction principalement de leur situation - littorale ou intérieure - qui rend leur économie plus ou moins dépendante du tourisme.

- MACS a peu ou moins pâti de la crise car ses sources de revenus sont moins exposées à l'environnement économique (aléa touristique, notamment).

La diminution des recettes n'a pas été compensée par une diminution des dépenses de fonctionnement et en conséquence la capacité d'autofinancement de l'intercommunalité s'en est trouvée altérée.

Dans ce dossier, en complément des informations que nous vous communiquons chaque année, **nous avons souhaité approfondir deux sujets** :

1. **Les impôts et taxes**

Composante majeure des recettes de fonctionnement, nous avons réalisé un premier focus sur l'analyse des impôts et taxes perçus depuis 2017. Plus que jamais, ils ont joué un rôle d'amortisseur et ont permis d'atténuer les effets de la crise en compensant l'absence de réactivité des décideurs.

1. **L'autofinancement et le ratio d'endettement**

Le suivi des dépenses, de fonctionnement comme d'investissement, constitue la colonne vertébrale de nos analyses. Nous l'avons dit, les dépenses de fonctionnement n'ont pas été ajustées pour tenir compte des conséquences financières de la crise sanitaire. La pression fiscale a progressé sans pour autant permettre une amélioration de l'autofinancement ni conduire à un allègement de l'endettement. Ce sera le sujet de notre deuxième focus.

SOMMAIRE

1.	Les 7 indicateurs financiers utilisés	page 03
2.	MACS - 23 communes, un territoire hétérogène	page 04
3.	Les recettes de fonctionnement	page 05
	3.1. la démographie	page 06
	3.2. l'évolution de la valeur locative cadastrale	page 07
	3.3. le taux des taxes	page 07
	3.4. autres recettes de fonctionnement	page 08
4.	Les dépenses de fonctionnement	page 08
5.	Autofinancement et investissements	page 09
	5.1. l'autofinancement	page 09
	5.2. les investissements	page 09
6.	Endettement et ratio d'endettement	page 10
7.	Conclusion	page 11

L'ESSENTIEL À PROPOS DES BUDGETS MUNICIPAUX ...

Le budget d'une commune est composé d'un **budget principal** et d'un ou plusieurs budgets annexes.

Les **budgets annexes** regroupent les recettes et les dépenses liées à certains services spécifiques, par exemple le Sitcom pour les ordures ménagères, le Sydec pour le traitement de l'eau.

Toutes les autres recettes et dépenses sont indiquées dans le budget principal.

Budget principal et annexes comprennent une section de fonctionnement et une section d'investissement.

- **La section de fonctionnement** comprend les recettes courantes : produit des impôts locaux et des dotations de l'État, par exemple la dotation globale de fonctionnement (DGF), ainsi que le produit des services publics et du domaine communal. Cette section finance les dépenses habituelles et nécessaires au fonctionnement de la commune : rémunération des employés municipaux, achat de services, etc.

- **La section d'investissement** reçoit les dotations et subventions de l'État ou d'autres organismes publics.

Elle est aussi alimentée par les **recettes non utilisées de la section de fonctionnement** et, éventuellement, **l'emprunt**.

Cette section finance les dépenses qui enrichissent le patrimoine de la commune, dont les équipements.

Le paiement des intérêts de la dette est inscrit en section de fonctionnement tandis que le remboursement du capital de la dette est comptabilisé dans la section d'investissement.

Chaque section - et le budget dans son ensemble - doivent être à l'équilibre : dépenses = recettes.

1. LES 7 INDICATEURS FINANCIERS UTILISÉS

1

Recettes de fonctionnement

- Recettes résultant de la politique fiscale (particuliers et entreprises)
- Dotations et subventions
- Divers, dont résultats reportés

2

Dépenses de fonctionnement

- Dépenses résultant des politiques publiques : voirie, urbanisme, aides sociales, éducation, ...
- Solidarité (FNGIR)
- Subventions (équilibre, fonctionnement, ...)
- Autres, dont résultats reportés

3

Autofinancement

L'autofinancement résulte du solde positif entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Il permet d'assurer le remboursement de l'annuité de la dette (c'est une obligation réglementaire) et, pour le surplus, de financer les dépenses d'équipement propres et les subventions d'équipement versées.

4

Recettes d'investissement

- Autofinancement
- Subventions
- Cessions d'actifs
- Emprunts de l'année

5

Dépenses d'investissement

- Achats d'équipements
- Remboursements (emprunts, ...)
- Divers... (dont résultats reportés)

6

&

7

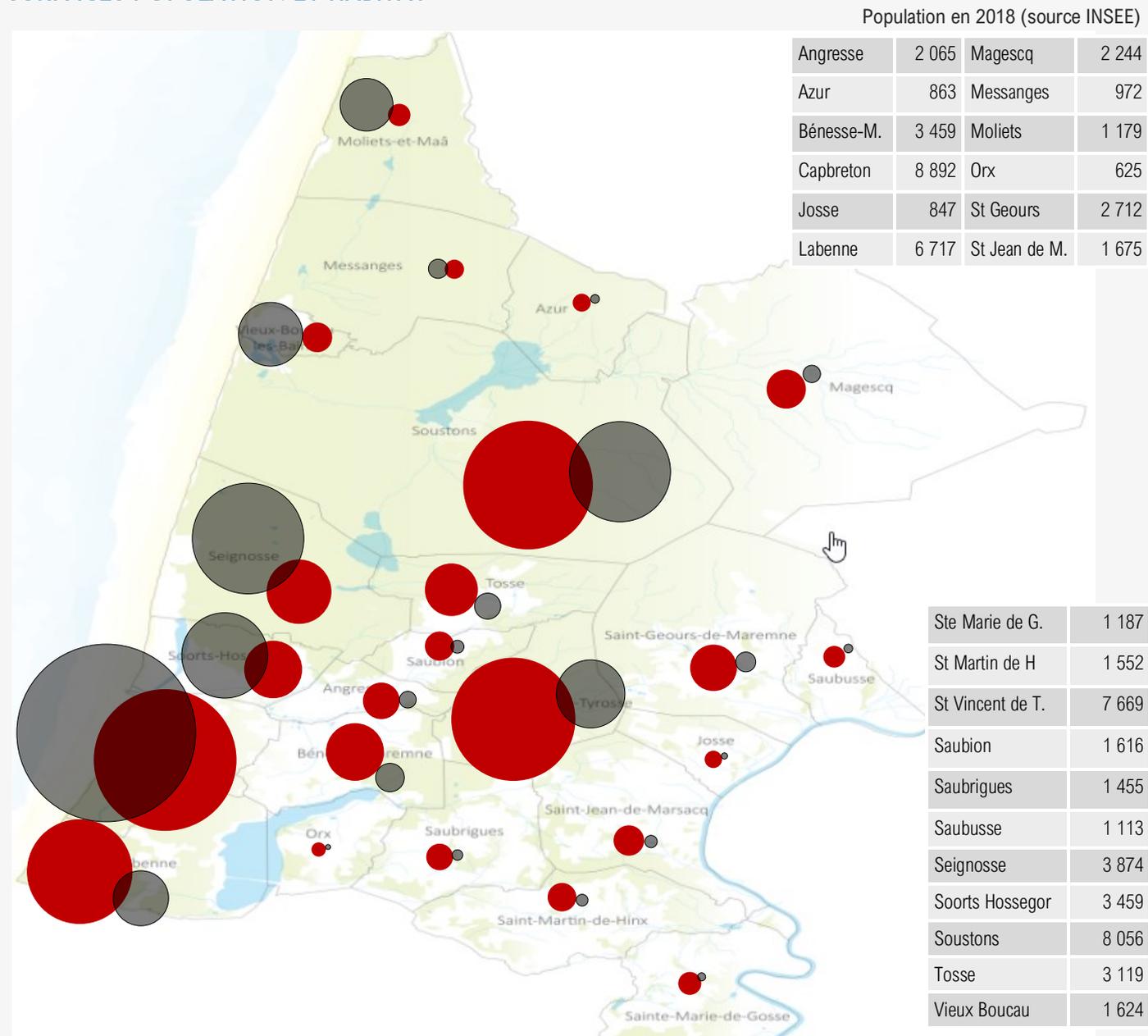
Endettement & Ratio d'endettement

L'endettement correspond à la dette globale cumulée à la clôture de l'année considérée.

Le ratio d'endettement (endettement / autofinancement) mesure, en nombre d'années, la capacité de la commune à s'acquitter de sa dette.

2. MACS : 23 COMMUNES UN TERRITOIRE HÉTÉROGÈNE

SURFACES POPULATION ET HABITAT



Sur la carte ci-dessus les écarts de surface des communes sont bien visibles : **Soustons est 25 fois plus étendue que sa voisine Vieux-Boucau !**

L'importance de la population de chacune des communes est représentée par un cercle rouge : depuis Orx, la moins peuplée (625 habitants), à Capbreton, la plus peuplée (8 892 habitants).

Les cercles gris correspondent au nombre de logements recensés : 11 480 à Capbreton, 7 158 à Seignosse, 311 à Orx et 399 à Josse.

Pour quinze des communes de MACS les habitants sont plus nombreux que les logements qui constituent, pour plus de 80 % d'entre eux, la résidence principale de leurs occupants. A l'inverse, hors Labenne et Soustons, six des huit communes littorales affichent un déséquilibre évident lié au tourisme : les logements sont plus nombreux que les habitants, **58 à 83 % de l'habitat sont réservés aux résidences secondaires et locatif temporaire** (voir p. 6).

3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2020 les recettes de fonctionnement des communes destinées au financement des dépenses courantes - hors éléments exceptionnels tels que les cessions d'actifs opérées pour 8 à 9 M€ en 2019 (vente de terrains et biens communaux) - **ont diminué de près de 5 %**.

Elles sont restées stables pour MACS. Le total des recettes de MACS et des communes est proche de **160 M€**.

En M€	2020	2019	2018	2017
Communes	83,5	95,1	85,3	78,5
MACS	76,3	76,0	69,8	64,0
Total en M€	159,8	171,1	154,1	142,5

Rappelons que les recettes de fonctionnement proviennent :

- de la fiscalité directe locale (notamment taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises) ;
- des recettes fiscales indirectes (droits de mutation, taxe de séjour, ...) ;

- des dotations versées par l'État ;
- des ressources d'exploitation (concessions, ...) ;
- des produits financiers.

Intéressons-nous en priorité aux impôts et taxes et à leur évolution.

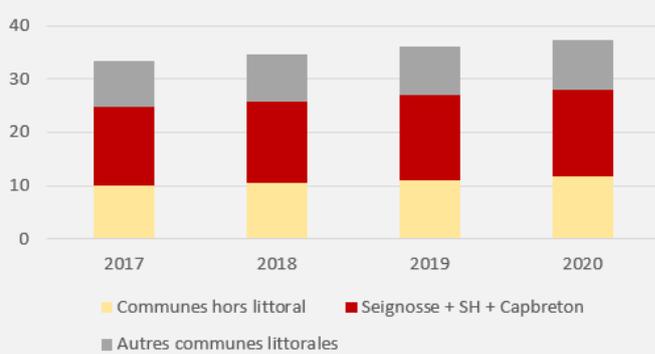
Taxes en M€	2020			2019		
	Communes	MACS	Total	Communes	MACS	Total
Habitation	20,5	15,2	35,7	19,9	14,8	34,7
Foncière bâti	16,0	5,2	21,2	15,5	5,1	20,6
Foncière non-bâti	0,9	0,5	1,4	0,8	0,5	1,3
Total	37,4	20,9	58,3	36,6	20,4	57,0
Autres impôts & taxes	12,6	7,5	20,1	13,3	7,8	21,1
CFE (cotisation foncière entrep.)	-	9,0	9,0	-	8,6	8,6
Total	50,0	37,4	87,4	49,9	36,8	86,7
Part des impôts et taxes dans les recettes de fonctionnement	59,89 %	49,02 %		52,47 %	48,42 %	

Il apparaît donc qu'en 2020 **les impôts et taxes ont pesé pour près de 60 % dans les recettes de fonctionnement des communes**, soit près de **8 points de plus qu'en 2019**, tandis qu'elles sont restées quasi stables, proches de 50 %, dans celles de MACS.

L'augmentation au niveau des communes est due pour l'essentiel à trois éléments :

1. La démographie. Une augmentation de 1,8 % de la population a généré 5 % de recettes fiscales nouvelles.
2. L'évolution de la valeur locative cadastrale des biens d'habitation et professionnels : proche de 1,5 %, en un an elle a fait évoluer les recettes de 3 % en 2020 (et près de 10 % depuis 2017).
3. L'évolution des taux (TH + TF + CFE = 1 %)

Impôts locaux perçus par les communes (en M€)



Les impôts locaux perçus par MACS répliquent ceux perçus par les communes. Le graphique ci-dessus montre que les communes littorales fournissent près de 69 % du total et plus de 43 % pour les seules communes de Seignosse, Soorts-Hossegor et Capbreton.

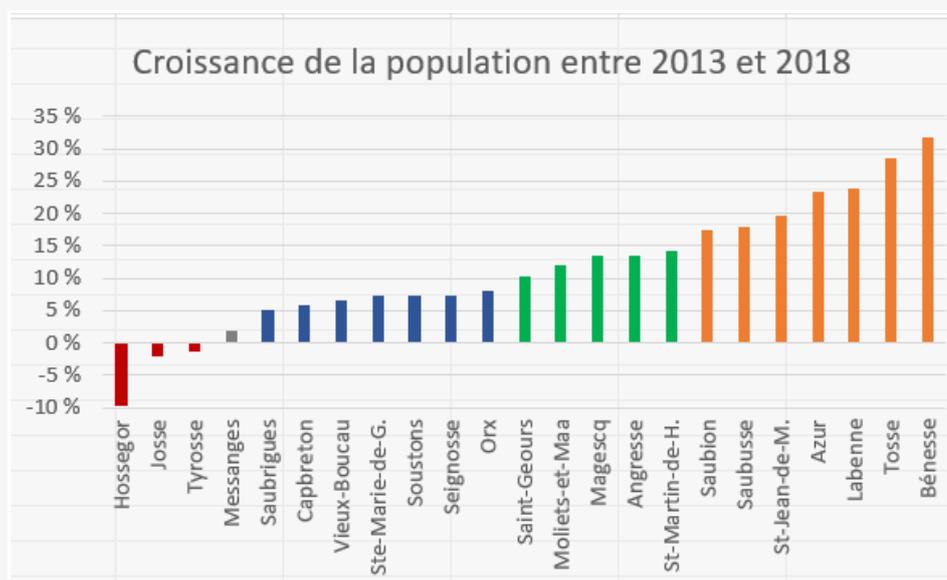
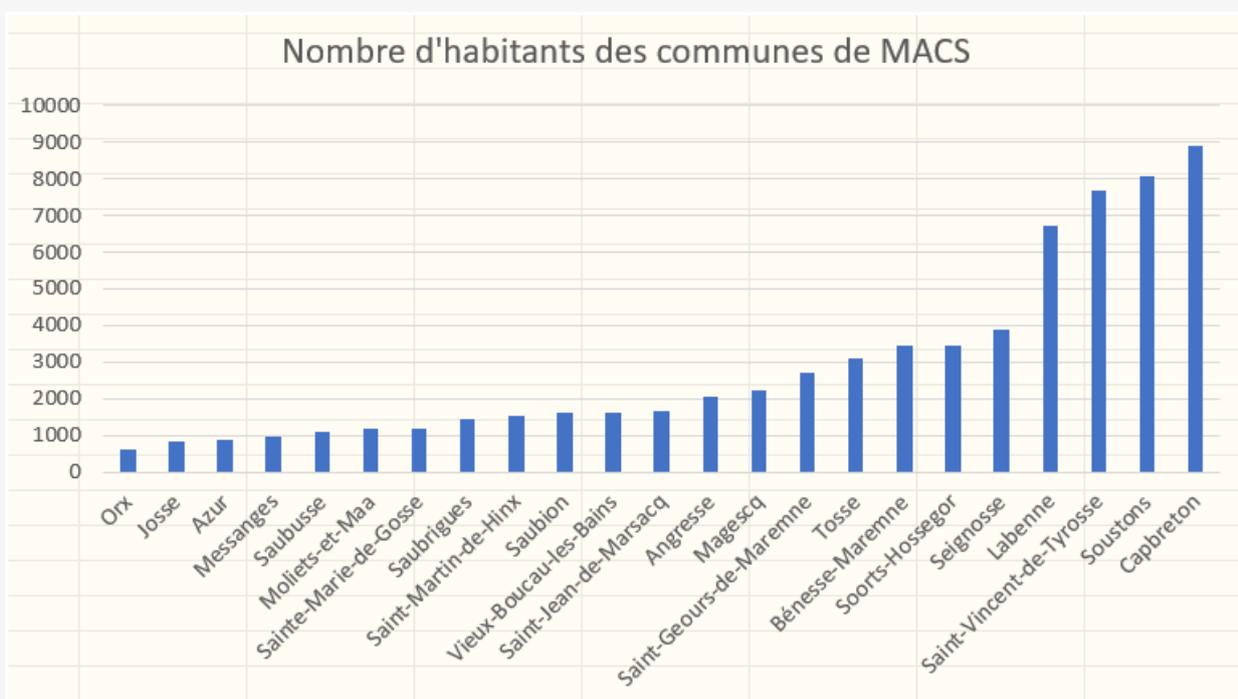
3.1. LA DÉMOGRAPHIE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Facteur commun à toutes les formes de croissance des recettes, la hausse de la population est une source constante de progression des recettes fiscales pour MACS et ses communes depuis plusieurs années. Elle a joué à nouveau un rôle d'amortisseur aux effets de la crise en 2020.

Entre 2008 et 2013, le taux de croissance de la population a été de 11,17 %, passant de 54 941 à 61 078 habitants. En 2018, l'Insee compte 66 974 habitants dans l'intercommunalité soit une **croissance moyenne de 2 % par an**.

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) adopté par MACS en 2020 prévoit une augmentation de la population installée dans son périmètre à hauteur de **80 000 habitants à l'horizon 2030**. Si le rythme de progression constaté se maintient, cette prévision sera dépassée et MACS pourrait alors compter 85 000 habitants.

Mais, nous l'avons vu, le territoire n'est pas homogène : la population n'est pas répartie également entre les communes et sa croissance n'est pas égale entre elles.



Onze communes ont connu une croissance supérieure à 10 % tandis que Josse et Saint-Vincent-de-Tyrosse ont subi une tendance inverse : - 1,97 % (- 17 habitants) pour la première - 1,34 % (- 105 habitants) pour la seconde.

Soorts-Hossegor a perdu 367 habitants soit 9,60 % de sa population.

Tosse (+ 28,57 %) et Bénèsse-Maremne (+ 31,82 %) affichent une croissance spectaculaire.

L'évolution positive de **la démographie est un facteur durable de croissance des recettes fiscales pour la communauté**. Elle ne suffira malheureusement pas à faire face aux besoins collectifs inscrits dans la trajectoire du PLUi.

3.2. L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR LOCATIVE CADASTRALE

Son augmentation entraîne celle de la taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière (TF) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

C'est le plus important des éléments dans le cadre de l'observation des taxes perçues par MACS et les communes.

Laissée à l'initiative de l'État, la revalorisation de la base de la valeur locative a progressé de manière significative et constante au sein de l'intercommunalité.

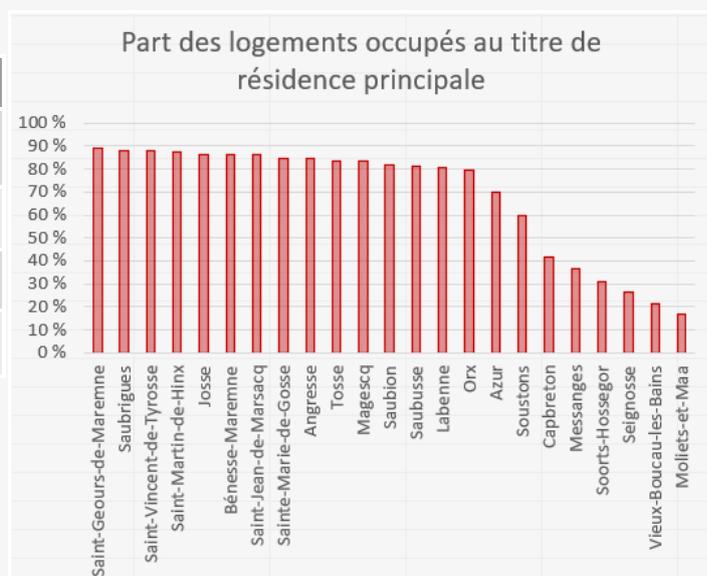
Évolution de l'assiette des taxes foncières

	2020	2019	2018	2017
Communes	275 M€	267 M€	256 M€	250 M€
Croissance	+ 3,0 %	+ 4,3 %	+ 2,4 %	-
MACS	306 M€	297 M€	285 M€	279 M€
Croissance	+ 3,0 %	+ 4,2 %	+ 2,2 %	-

A moyen terme :

La disparition progressive de la taxe d'habitation ne peut que déstabiliser la structure de financement de MACS et de ses communes.

Nous avons vu (p. 6) qu'elle représente près de 25 % des recettes de fonctionnement des communes et 20 % de celles de MACS. Là encore la disparité est de mise : la suppression de la taxe d'habitation ne concerne que les résidences principales, elle est maintenue pour les résidences secondaires et les 23 communes sont très inégales face à cette situation.



3.3. LE TAUX DES TAXES

Pas de progression des taux en 2020, contrairement aux années précédentes, mais la double augmentation opérée sur la CFE, en 2018 et 2019, aura eu un effet cumulé mal venu pour les entreprises au cours de cette année.

Pour les particuliers, la progression des taux aura été modérée de 2017 à 2020.

Néanmoins, un certain nombre de facteurs militent actuellement pour une reprise des hausses, faute de plans de réduction des coûts adaptés à la situation résultant de la crise sanitaire.

L'autofinancement de MACS est trop faible pour ne pas faire appel à la fiscalité comme à l'endettement pour financer sa politique d'investissements.

Les charges du Sitcom ne sont pas absorbées par les taux appliqués actuellement. **L'écart d'équilibre budgétaire** en résultant ne pourra être « avalé » durablement par le budget principal de Macs. Effet peu visible par le contribuable mais bien réel, car le Sitcom n'a toujours

Évolution du taux des taxes communales

Taux en %	TH	TF	CFE	TEOM
2017	9,59	4,62	25,90	11,21
2018	9,67	4,66	26,29	11,21
2019	9,67	4,66	26,43	11,21
2020	9,67	4,66	26,43	11,21

pas réussi à équilibrer ses comptes sous la double pression de la progression des taxes environnementales ainsi que de l'environnement économique. De fait, la hausse du taux destiné à le financer - la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) - paraît inévitable.

La menace d'une pression fiscale supplémentaire est inexorable !

3.4. AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La nature des recettes de fonctionnement, autres que fiscales, est différente selon qu'il s'agit des communes ou de MACS.

Communes

Parmi les plus importantes, on notera les droits de mutation, les subventions d'ordre divers et enfin tous les autres revenus en relation soit avec la dynamique des activités propres à la commune soit avec le tourisme.

Pour exemple, la commune de Soorts-Hossegor étage les recettes de son budget principal (voisin de 9,5 M€) de la façon suivante :

- Taxes : 45 à 50 %
- Droits de mutation : 15 à 20 %
- Subventions : 5 à 10 %
- Autres revenus : 25 à 30 %

Dans des périodes de crise économique et/ou sanitaire, les droits de mutation et les revenus liés au tourisme sont particulièrement exposés, soit 40 à 45 % des recettes.

MACS

La particularité des recettes de fonctionnement de l'intercommunalité autres que les recettes fiscales est qu'elles proviennent pour une large part de ses budgets annexes, c'est-à-dire : ordures ménagères, environnement, pôle culinaire, pôle aquatique « Aygueblue », transport, centre intercommunal d'action sociale (Cias), ...

L'ensemble de ces recettes ne couvre cependant pas les dépenses (de l'ordre de 3 M€) et ce depuis de nombreuses années.

Au final, MACS a moins souffert de la crise que les communes grâce au poids que représentent les taxes, y compris TEOM qui, année après année, ont progressé.

4. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La préparation des budgets 2020, au cours du dernier trimestre 2019, aurait dû être imprégnée par la perspective d'un **contexte économique défavorable** pour les deux années qui devaient suivre (2020 et 2021). Il n'en a rien été.

L'intercommunalité (communes et MACS) s'est engagée dans l'année 2020 après s'être insuffisamment préparée - pour ce qui relève du fonctionnement - et tardivement - pour ce qui est de l'investissement - aux mesures à prendre dans un environnement qui nécessitait une très grande retenue.

Preuve en est que, hors éléments exceptionnels (pour 8 M€ en 2019), les dépenses de fonctionnement des communes n'ont été réduites sur cette période que d'un million d'euros, traduisant ainsi **une faible volonté de faire face à une baisse de revenus à venir évidente**.

	2020	2019	2018	2017
Communes	70,5	79,9	72,7	75,8
MACS	66,6	63,6	61,1	55,7
Total en M€	137,1	143,5	133,8	131,5

Quant aux dépenses de MACS, elles affichent une progression moyenne de presque 5 % sur la période dont l'essentiel résulte de l'augmentation **des charges externes** (+ 2,1 M€ soit + 20 %) ainsi **que des frais de personnel** (+ 0,35 M€ soit + 3,5 %).

5. AUTOFINANCEMENT ET INVESTISSEMENTS

L'autofinancement est constitué, pour l'essentiel, de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. La masse financière disponible en résultant est destinée à financer l'ensemble des investissements, en majorité constitués d'équipements (de l'ordre de 75 à 80 %).

Au cours des cinq dernières années, **en dépit d'une progression régulière des recettes, l'autofinancement est resté relativement stable : n'évoluant pas proportionnellement à la croissance des recettes il se révèle insuffisant.**

5.1. L'AUTOFINANCEMENT

Comme nous l'avons observé précédemment, la contribution des recettes fiscales aurait dû permettre à l'intercommunalité d'augmenter progressivement sa capacité d'autofinancement et de financer plus aisément ses besoins en investissements d'équipement.

Il n'en a rien été. C'est une somme de près de 75 M€ qui a été générée sur les quatre dernières années pour faire face à une masse investie de 195 M€.

en M€	2020	2019	2018	2017
Communes	10,5	11,3	9,0	3,3
MACS	10	12,2	9,2	7,2
Total	20,5	23,5	18,2	10,5

5.2. LES INVESTISSEMENTS

en M€	2020	2019	2018	2017
Communes	23,6	33,7	31,1	23,1
MACS	26,5	27,0	19,9	11,6
Total	50,1	60,7	50,0	34,7

Les dépenses d'investissement en équipements ont progressé de façon spectaculaire au fil des années. Nous l'avons mentionné plusieurs fois dans le passé.

Entre 2017 et 2019, les investissements ont quasiment doublé, maintenant le rythme des années précédentes.

L'année 2020 a cependant marqué un ralentissement par rapport à 2019. En effet, contrairement à ce qui est constaté pour les dépenses de fonctionnement, les communes ont fait une pause en termes d'engagements - plusieurs mois de confinement y ont sans doute contribué -, soulageant ainsi légèrement le poids de leur endettement.

6. ENDETTEMENT ET RATIO D'ENDETTEMENT

Il est communément admis que la mesure de la criticité de l'endettement d'une commune ou d'une intercommunalité est établie par le ratio d'endettement : rapport entre l'encours de la dette et l'autofinancement.

Concrètement, cet indicateur correspond au nombre d'années d'autofinancement qui seraient nécessaires

pour rembourser l'intégralité de la dette, indépendamment de tout investissement supplémentaire (situation bien entendu irréaliste).

Depuis 2017, l'endettement des communes et de MACS a évolué de la façon suivante :

COMMUNES	2020	2019	2018	2017
Autofinancement en M€	10,5	11,3	9,0	3,3
Endettement en M€	53,5	51,6	60,0	59,6
Ratio Autofinancement/Endettement en nombre d'années	5,1	5,1	6,7	18

MACS	2020	2019	2018	2017
Autofinancement en M€	10,0	12,2	9,2	7,2
Endettement en M€	43,4	43,8	35,9	34,2
Ratio Autofinancement/Endettement en nombre d'années	4,3	3,6	3,9	4,7

Le ratio d'endettement mesure le risque que l'on peut étalonner de la façon suivante :

- jusqu'à 3 : zone verte
- entre 3 et 5 : zone orange
- au-delà de 5 : zone rouge

A partir de 10, la situation atteint une cote d'alerte qui peut aller jusqu'à la tutelle de l'État.

Il nous semble illusoire de distinguer MACS et les communes lorsqu'on considère le ratio d'endettement. Une vision réaliste de l'endettement moyen par habitant ainsi que du temps théorique nécessaire au remboursement des engagements impose de consolider l'ensemble. Bien entendu, les données ainsi calculées sont moins complaisantes !

COMMUNES ET MACS	2020	2019	2018	2017
Autofinancement en M€	20,5	23,5	18,2	10,5
Endettement en M€	96,9	95,4	95,1	93,8
Ratio Autofinancement/Endettement en nombre d'années	4,5	4	5,2	8,9

En complément, nous ajoutons que les dettes des **syndicats** - comme les coûts de fonctionnement et les taxes perçues pour leur compte - doivent être elles aussi agrégées pour conduire à une estimation définitive et totale.

Pour exemple : **l'endettement du Sitcom (supérieur à 100 M€)**, dont MACS est le principal contributeur (51 %), devrait être intégré au calcul de l'endettement total de l'intercommunalité.

En conclusion, les chiffres 2020 indiquent que pour une population de 68 000 personnes, notre intercommunalité porte actuellement une masse d'endettement proche de 150 millions d'euros qui correspond à un taux d'endettement de 6 et à une **dette moyenne par habitant proche de 2 300 €**. A titre de comparaison, en 2021, la ville de Paris a atteint un ratio d'endettement de 6,5 pour un montant de dette de 3 500 € par personne.

7. CONCLUSION

La formule que nous avons retenue pour la présentation du **Macsomètre** 2020 vise à alerter sur trois points d'inquiétude que nous signalons depuis plusieurs années déjà :

1. **Une masse d'impôts et taxes qui poursuit inexorablement sa croissance**, bien au-delà de l'effet de volume favorable provoqué par l'augmentation régulière de la population et de la pente naturelle de l'inflation.
2. **Un volume de dépenses de fonctionnement** en croissance constante et/ou peu flexible face aux conditions économiques, faute d'une lecture réaliste et pragmatique des signaux adressés par l'économie.
3. **Un endettement global** qui ne faiblit pas et qui, rapporté globalement à l'échelle d'un administré de MACS, atteint des niveaux d'ores et déjà insoutenables lorsque l'on additionne à la dette de MACS celle des communes et du Sitcom.

La question est donc : **Où va-t-on ? Une rémission est-elle possible** dans un délai de 5 ans ?

La réponse est non : il semble inévitable que **la situation aille vers une dégradation significative**.

Pourquoi être à ce point catégorique ?

Parce que le dernier conseil intercommunautaire (3 février dernier) a fait état de prévisions qui confirment en tous points nos inquiétudes :

- **Les investissements** présentés par MACS pour la fin de la mandature en cours sont **en progression de 15 M€ (105 vs. 90)**.
- Il est prévu que **l'endettement progresse de 30 M€** soit double pratiquement dans les quatre prochaines années.
- **Le ratio d'endettement**, actuellement proche de 4, **va progresser** à hauteur de 6,1 s'installant ainsi, et sans doute durablement, en zone rouge.
- Le vice-président « Finances » a reconnu en cours de conseil être encore **sollicité pour inscrire d'autres dépenses et/ou investissements** qui n'auraient d'autre effet qu'alourdir le constat présenté.

Et ces quatre points n'intègrent que partiellement les menaces que nous avons déjà identifiées :

- **Le Sitcom** n'arrive pas à stabiliser son exploitation pour des causes exogènes en grande partie mais également politiques (telles que l'ajustement insuffisant des tarifs consentis aux entreprises). Pour y remédier, la direction du Sitcom envisage une **progression de 30 % de la charge** couverte par les administrés de MACS dans les cinq prochaines années ; + 2 % seront appliqués en 2022.

Le Sitcom devra faire appel à l'emprunt (avec la garantie de MACS ?) : un complément de taxes viendra lourdement charger nos cotisations d'impôts locaux.

- Les appels de cotisation relatifs à **Gemapi** (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) vont être adressés à tous les contribuables de l'intercommunalité pour la première fois en 2022. De un à quarante euros supplémentaires (le montant n'est pas arrêté) pour chacun des membres (adultes et enfants) des foyers fiscaux.
- Le président de MACS - à la demande du président de Région - a obtenu l'accord du conseil communautaire (20 voix pour, 19 contre, 18 abstentions) pour que l'intercommunalité participe au **financement de la LGV** (Bordeaux-Dax-Mont-de-Marsan-Toulouse) dans le cadre du GPSO (Grand Projet Sud-Ouest).

10 millions d'euros, une goutte d'eau dans le budget global évalué à 14 milliards mais 10 % supplémentaires pour le budget d'investissement de l'intercommunalité.

- Enfin, l'environnement inflationniste viendra charger un peu plus la barque notamment sous l'effet de taux d'intérêts actualisés.

Sombre tableau, qui nécessite de rehausser notre vigilance et d'alerter les administrés.

Nous payons actuellement plusieurs années de dépenses de fonctionnement comme d'investissement augmentées de presque 10 % par an. Nous en rendons compte chaque année depuis 2016.

Avec l'accroissement de 30 M€ de la dette annoncé par MACS, et sans présumer de ce que sera l'endettement des communes, nous allons casser brutalement le mur des 3 000 euros de dette par administré. Cette situation n'est pas supportable et doit être corrigée.